

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES RÉMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W19-560948

couvert



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

20678

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAMRI

Zoubida 10665

Date de naissance :

22/08/45

Adresse :

22 JSL Boubline apph 4 A0200
Rabat Résidence AL KAFSMAH

Tél. :

0601223402 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin **NAJI EL OMARI**

Ex Médecin Colonial
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service d'Anesthésie
Hyperbare
N.M.I.M.V. Rabat
INPE 101 101 784

Cachet du médecin :

21/02/092

Nom et prénom du malade :

MAMRI ZOUBIDA

Age : 1945

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Parangite totalgies

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Rabat

Le : 21/02/2022

Signature de l'adhérent(e) :

JS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/07/2010	C	Cx 1	200,00 DH INP : 101104784 Najro El Mekki Médecin Colonel Ex Médecin Chef de Sante Navale Marine Royale Médecin Chef de Service Oxygenothérapie Hyperbare Rabat	

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Prénom du Pharmacien et du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE du Fourisseur 2, AV. du Fourisseur 76100 Dieppe Tél. : 02 35 67 53 55 - 06 76 28 28 28	21/02/2022	139,70

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en **indiquant la nature des soins**

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

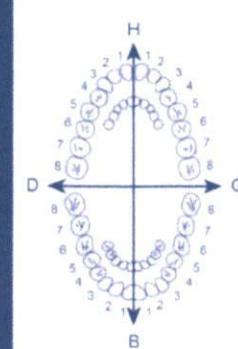
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

PROTEINS DERIVED		MAGNETIC TONE	
	H	H	
		25533412	21433552
		00000000	00000000
D		00000000	00000000
		35533411	11433553
		G	
			S

[Création, remplacement, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession.



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. NAJIB EL OMARI

Médecine Générale

الدكتور نجيب العمري

الطب العام

Médecin colonel retraité
Ancien Médecin chef du service

Oxygénotherapie Hyperbare

Hôpital Militaire d'Instruction Med V Rabat

Ancien Médecin Chef de la Marine Royale

طبيب كولونيل متلاع
رئيس مصلحة العلاج بالأكسجين
تحت الضغط بالمستشفى العسكري
الدراسي محمد الخامس بالرباط سابقا
طبيب رئيسي للبحرية الملكية سابقا

INPE : 101 104 784

Ordonnance

وصفة طبية

Rabat le : 21/02/2022 - الرباط :

M^{me} MAMRI ZouBIDA

30,00

① Humex Spray.

3 u - 4 x / j x 8 j

• 11911
Lot N°
Ut.av.fin
05-2024
Distributeur au Maroc:
Laboratoires STERIPHARMA
Z.I. Lina N 347 Sidi Maarouf
CASABLANCA-MAROC
PPV : 30,00 DH

20,20

② OTIPAX g/H.

2 g/H x 3 / j x 8 j

Lot. 3572
Per.: 02 2024
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 DH

89,50

③ D3 Norm

5 g/H / j ds 1 week/da x 4 mois

Lot:
A consommer
avant le:
09/2024
PPV: 89,50 DH

139
PHARMACIE MICHILEEN
Ex militaire Agdal - Rabat
Tél : +212 537 67 53 22 / +212 537 67 26 81

Dr. Najib EL OMARI
Ex Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygénotherapie
Hyperbare
H.M.M.V - Rabat
INPE : 101 104 784

Imm 49 appart 2^{er} étage Avenue Atlas - Agdal - Rabat
Tél : +212 537 77 61 67 / E-mail : elomarijfmnabb@gmail.com